

revue PARTANCES

Recherche et études sur l'accès au départ en vacances

Une publication du Conseil Scientifique de l'accès au départ en vacances

Appel à textes

Revue PARTANCES N°6

Le thème du Partances N°6 est : Développement durable et départs en vacances

La revue Partances incarne et prolonge les réflexions et travaux du Conseil scientifique et entreprend de valoriser les travaux de recherche d'universitaires, d'étudiant-es et de tout acteur et actrice travaillant sur des questions relatives à l'accès au départ en vacances.

Les quatre premiers numéros (juin 2015, mai 2016, février 2020, juillet 2021, décembre 2022) sont accessibles en libre consultation :

- Numéro 1 « Le départ en vacances : Définitions, enjeux et expériences » :
<http://fr.calameo.com/books/004389454a7e1af66eda4>
- Numéro 2 « 80 ans après les congés payés : Le nouvel univers du (non) départ en vacances » :
<http://fr.calameo.com/read/0043894542b42b6360f8c>
- Numéro 3 « Culture numérique et accès aux vacances » :
<https://www.calameo.com/read/00438945444763eeafe73>
- Numéro 4 « Les vacances : une rupture ? » :
<https://fr.calameo.com/read/0043894541b87e6179692>
- Numéro 5 « Les vacances populaires, toujours d'actualité ? » :
<https://www.calameo.com/read/004389454e8598e6348af>

Développement durable et départs en vacances

Depuis plus d'un demi-siècle, les préoccupations des acteurs économiques et de la société civile en direction du développement durable s'affirment, marquées par des conférences et des rapports dont le nombre n'est pas forcément signe d'efficacité. Ainsi, on a parfois oublié que dès 1951 l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN) publie un rapport sur l'état de l'environnement dans le monde. Suivront le Discours de Chicago (1970), le rapport du Club de Rome (1972), le Rapport Brundtland – Notre avenir à tous, (1987), l'Agenda 21 (1992), la Déclaration du Millénaire (2000), Agenda 2030 (2015) ..., les sommets ou conférences de Stockholm, Rio, Johannesburg, Copenhague, Doha.... La forte médiatisation de ces événements a contribué à diffuser une acceptation largement admise du développement durable : il vise à « répondre aux besoins du présent sans grever la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Rapport Brundtland). Il s'articule autour de 3 piliers - un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable - et ambitionne d'impliquer tous les domaines de la société, comme l'expriment les objectifs de développement durable¹ de l'ONU.

Le tourisme durable participe de la même dynamique. Il est défini par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) comme « un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil ». Il vise l'équilibre entre les trois piliers du développement durable dans la production et réalisation d'activités touristiques.

Ce numéro de la revue Partances souhaite donner la parole à des acteurs engagés dans des démarches de développement durable ou au contraire réticents, à des chercheurs qui travaillent sur ces questions, à des élus d'associations... afin de s'interroger plus globalement sur l'impact que les préoccupations en matière de tourisme durable peuvent avoir sur l'accès aux vacances. L'injonction à la mise en place de démarches vertueuses en la matière risque-t-elle de se traduire par des freins supplémentaires pour les vacanciers les plus éloignés des vacances ? Ce risque est-il intégré par les acteurs du tourisme pour tous ? Quelle place le développement durable et les déclinaisons qui en sont parfois faites (sobriété, décroissance...) laisse-t-il au départ en vacances ?

Sans que ce soit limitatif, nous proposons trois portes d'entrées pour aborder ces questions :

- 1) Les pratiques des touristes :** Les pratiques liées au départ en vacances peuvent-elles s'inscrire dans les objectifs et les valeurs du développement durable ou bien doit-on considérer ces deux objets comme de véritables oxymores, le premier étant la négation du second ? Si les départs et déplacements vacanciers peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement et la durabilité des territoires visités ponctuellement ou occupés plus régulièrement, est-il néanmoins possible d'imaginer des pratiques et des équipements qui minimisent ces impacts négatifs tout en participant à l'essor des dynamiques sociales, culturelles et économiques des destinations vacancières ?
- 2) Les pratiques des professionnels :** Les pratiques professionnelles sont-elles, elles aussi, impactées ? Quelles sont les transformations induites dans le champ du tourisme social (contenu des séjours, fonctionnement des équipements et occupation de l'espace, communication, coût des séjours...) ? Certaines pratiques, certains produits, certaines destinations sont-elles abandonnées ? Quelles conséquences sur les emplois touristiques ? À quelles conditions intégrer le développement durable dans les pratiques professionnelles si « au moins dans sa forme actuelle – le développement durable a épuisé la majeure part de son crédit et de sa dynamique. » (Theys, 2020) ?

¹ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

- 3) Les motivations et les attentes :** Au-delà du « que faire ? » ou « comment faire ? », on pourra aussi s'interroger sur les motivations et les attentes des vacanciers et des acteurs touristiques à intégrer le développement durable dans leurs réflexions. Pouvons-nous observer des corrélations en fonction des groupes sociaux ou des classes d'âge, que ce soit au sein des vacanciers ou des professionnels du tourisme ? Que penser du paradoxe entre le discours et les pratiques, mis en lumière par plusieurs enquêtes.² L'éco-anxiété présente dans la vie quotidienne se retrouve-t-elle dans le temps des vacances ? Chez les professionnels, peut-on distinguer des positions différentes, selon la nature de leur activité (professionnels du tourisme, professionnels de l'accompagnement au départ), selon leur place dans la chaîne touristique (hébergeurs, transporteurs, organisateurs de séjour, animateurs...) ?

RÉFÉRENCES CITÉES

Espaces tourisme et loisirs, (2023), « Qui sont les étudiants en formation tourisme en 2023 ? », in *Les jeunes et le tourisme, Espaces tourisme et loisirs*, n° 371, pp. 13-17

L'ObSoCo, (2022), *Baromètre des pratiques de voyage des jeunes*, 66 p.

THEYS Jacques, (2020), « Le développement durable face à sa crise : un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ? », in *Développement durable et territoires*, Vol. 11, n°2, Juillet 2020, mis en ligne le 24 juillet 2014 [<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.10196>]

MODALITES DE DÉPOT DES PROPOSITIONS ET CALENDRIER

Les contributions (texte complet) sont attendues pour **le 11 septembre 2023**.

Elles sont à adresser par mail à : conseil.scientifique.vacances@gmail.com

Les propositions, rendues anonymes, seront évaluées en double lecture.

Un retour sera fait aux auteurs et autrices pour septembre 2023.

La publication du numéro est prévue pour novembre 2023.

CONSIGNES AUX AUTEURS ET AUTRICES

Les textes devront compter entre 20 000 et 40 000 signes, espaces compris, bibliographie incluse.

- **Proposition de titre** (la Revue s'autorise à vous soumettre une reformulation si besoin) : 40 caractères avec espaces ;
- **Sous-titre de partie** : 45 caractères avec espaces.

Chaque auteur/autrice est invité·e à remettre son article selon les normes AFNOR.

² Par exemple l'étude *Baromètre des pratiques de voyage des jeunes*, février 2022, réalisé à la demande de Greenpeace, qui montre que le désir des jeunes de moins prendre l'avion pour leurs vacances résiste difficilement à la réalité de leurs pratiques vacancières. Ou encore la récente enquête *Portrait-robot des jeunes étudiants en tourisme*, mars-avril 2023, de la revue *Espaces*, toujours auprès des jeunes, qui met en lumière une contradiction similaire entre la volonté de réduire les voyages carbonés et le recours massifs à des déplacements en avion.

RÈGLES BIBLIOGRAPHIQUES :**Pour un ouvrage :**

NOM DE L'AUTEUR OU L'AUTRICE EN MAJUSCULES, Prénom, (année de parution), *Titre (en italique)*, ville, éditeur, nombre de pages.

ex. : VIARD, Jean, (2006), *Court traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux*, Paris, Éditions de l'Aube, 170 p.

Pour un article :

NOM DE L'AUTEUR OU L'AUTRICE EN MAJUSCULES, Prénom, (année), « Titre de l'article (entre guillemets) », *Nom de la revue (en italique)*, volume, pp. X-XX.

ex. : PERIER, Pierre, (2009), « Une forme élémentaire du bonheur : les vacances », *Ethnologie des gens heureux, Ethnologie de la France*, Cahier 23, pp. 49-57.

Pour un chapitre d'ouvrage :

NOM DE L'AUTEUR OU L'AUTRICE EN MAJUSCULES, Prénom, (année), « Titre de l'article (entre guillemets) », in *Nom de l'ouvrage collectif (en italique)*, ville, éditeur, pp. X-XX.

Pour les sites web :

Indiquez la date de consultation.

Pour les citations reprises dans le corps de l'article :

Indiquer la page de la citation dans l'ouvrage d'origine (ex. : Durand, 2005, p. 38). Dans le corps du texte, les noms d'auteurs et autrices sont mentionnés en minuscules.

POUR LES TABLEAUX, LES FIGURES ET LES IMAGES :**Pour les tableaux³ :**

- Intégrer le tableau dans le document Word avec son emplacement exact ;
- Inscrire dans le document Word la légende et le titre.

Pour les figures³ :

- Fournir le fichier Excel des données ;
- Intégrer une image de la figure dans le document Word avec son emplacement exact ;
- Inscrire la légende et le titre dans le document Word.

Pour les images :

- Fournir le fichier à part au format .JPEG ou .TIFF avec une définition minimal de 150 dpi ;
- Intégrer l'image dans le document Word avec son emplacement exact ;
- Inscrire dans le document Word la légende, le titre et le crédit photo.

³ Les tableaux et les graphiques seront reformatés selon la charte graphique de la revue Partance

PONCTUATION :

Signe		Règle
Point	.	Pas d'espace avant
Virgule	,	Une espace après
Points de suspension	...	
Parenthèse fermante)	
Crochet fermant]	
Parenthèse ouvrante	(Une espace avant
Crochet ouvrant	[Pas d'espace après
Deux points	:	Une espace insécable avant
Point-virgule	;	Une espace après
Pont d'exclamation	!	
Point d'interrogation	?	
Guillemets français fermants	»	
Tiret d'incise fermant	-	
Pourcentage	%	
Guillemets français ouvrants	«	Une espace avant
Tiret d'incise ouvrant	-	Une espace insécable après

- **Fin d'un titre** de document ou de chapitre : **pas de ponctuation** ;
- Énumération : point-virgule après chaque item de l'énumération, mais point après le dernier item s'il correspond à la fin d'une phrase ; dans les énumérations imbriquées, point-virgule pour les items de niveau 1, virgule pour les items de niveau 2 ;
- Après « etc. » : **pas de point de suspension** ;
- Entre les lettres d'un sigle : pas de point.

ITALIQUE :

- Titre d'ouvrages et de périodiques ;
- Marque de produit ;
- Citation ou emprunt fait aux langues étrangères (ex. : *staycation, vade mecum, i.e.*) (les citations peuvent aussi être mises entre guillemets mais il faut choisir entre guillemets et italique. Seuls les textes en langue étrangère peuvent être à la fois en italique et entre guillemets) ;
- Pour mettre en évidence un terme ou une expression.

MAJUSCULES : Sigles

MAJUSCULE INITIALE : Nom d'organisme substantivé (ex. : Insee, Crédoc) et Nationalité (ex. : les Français)

Quelques sites pour aller plus loin :

<http://revues.refer.org/telechargement/fiche-typographie.pdf>

<http://j.poitou.free.fr/pro/html/typ/ponctuation.html>